

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Première session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 8–11 février 2010**

## **RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES**

**Point 6 de l'ordre du  
jour**

*Pour examen*



Distribution: GÉNÉRALE

**WFP/EB.1/2010/6-E/1/Add.1**

15 janvier 2010

ORIGINAL: ANGLAIS

### **RÉPONSE DU SECRÉTARIAT AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES BÉNÉFICES DE L'APPLICATION DES NORMES IPSAS EN TERMES DE RENFORCEMENT DE LA GESTION FINANCIÈRE**

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice exécutive adjointe et Directrice financière, Département de la gestion des ressources et de l'obligation redditionnelle:	Mme G. Casar	tél.: 066513-2885
---	--------------	-------------------

Directeur de l'information financière:	M. G. Craig	tél.: 066513-2094
---	-------------	-------------------

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).



---

## INTRODUCTION

1. Le présent document contient la réponse du Secrétariat aux recommandations formulées dans le "Rapport du Commissaire aux comptes sur les bénéfices de l'application des normes IPSAS en termes de renforcement de la gestion financière" (WFP/EB.1/2010/6-E/1) en vue de maximiser les bénéfices que le PAM retire de l'application, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, des Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS). Ce document expose également les dispositions que le Secrétariat entend prendre pour appliquer ces recommandations.

---

## RESULTATS D'ENSEMBLE DE L'AUDIT

2. Le présent document repose sur l'analyse des questions qui ont donné lieu aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes. Le compte-rendu du suivi de l'application de ces recommandations par le Secrétariat sera inclus dans le rapport intérimaire sur l'application de l'ensemble des recommandations du Commissaire aux comptes qui sera soumis au Conseil à sa session annuelle de 2010.
3. Le Secrétariat accueille avec satisfaction les observations et les recommandations formulées par le Commissaire aux comptes, qui contribuent aux efforts qu'il a engagés pour améliorer la gestion et la gouvernance financières des ressources du PAM. Le Secrétariat se félicite en particulier de ce que le Commissaire aux comptes fasse observer que le PAM a été le premier à appliquer les normes IPSAS au sein des Nations Unies.

## APPLICATION DES RECOMMANDATIONS

### Recommandations:

L'application des normes IPSAS appuyée par le système WINGS II offre au PAM la possibilité d'améliorer encore ses processus de gestion institutionnelle et les mesures ci-après l'aideront à concrétiser ces avantages:

- *le service des finances devrait établir un cadre permettant d'établir des rapports plus réguliers sur la gestion financière à l'échelle institutionnelle sur une base mensuelle;*
- *les rapports destinés à la haute direction devraient donner des orientations, en recourant à des paramètres de mesure adaptés et à une analyse qualitative des tendances ou des risques, pour s'assurer que les compétences conjuguées de la haute direction tendent à identifier les risques faisant obstacle à la réalisation des objectifs;*
- *l'information améliorée désormais recueillie par le PAM pour préparer les documents comptables conformément aux normes IPSAS devrait servir à définir et à communiquer des paramètres financiers clés de résultats en cours d'année, par exemple le niveau des stocks et le gaspillage, la création de revenus et la performance des placements;*
- *il est reconnu qu'il est nécessaire d'établir des liens plus étroits entre les ressources utilisées et les objectifs stratégiques - mais compte tenu de la difficulté inhérente à la nature transversale de ces objectifs, la direction pourra souhaiter envisager d'autres modalités d'information sur la performance, par exemple définir les résultats attendus par rapport à un ou plusieurs objectifs stratégiques, et communiquer des données par rapport à ces résultats à titre de mesure de la performance; et*
- *l'équipe de la haute direction devrait se réunir tous les mois pour apprécier les résultats financiers collectivement et à l'échelle de l'institution à partir d'une analyse qualitative ainsi que de l'information financière provenant de WINGS II.*

### Réponse du Secrétariat

⇒ *Analyse des recommandations*

4. Comme le Commissaire aux comptes l'a relevé, de multiples sources transmettent des informations financières au personnel de direction du Secrétariat et au Conseil. Les membres de la direction du Secrétariat reçoivent des informations sur lesquelles ils s'appuient pour gérer les ressources financières, dont ils débattent dans de nombreuses enceintes, et ils sont dans l'ensemble satisfaits de l'information dont ils disposent en matière de gestion financière.
5. Le Secrétariat accueille en particulier avec satisfaction la comparaison de la structure actuelle des informations financières qu'il produit avec le modèle concernant la communication sur la gestion financière aux Conseils d'administration.
6. Se référant aux recommandations spécifiques formulées par le Commissaire aux comptes, qui sont rappelées ci-dessus, le Secrétariat apporte les éléments de réponse suivants:
  - a) Le Bureau de la comptabilité transmet chaque trimestre à la Directrice exécutive et au Directeur exécutif adjoint un document regroupant les états financiers les plus



importants, qui rendent compte des résultats financiers, de la situation financière et des flux de trésorerie du PAM. Cet ensemble d'états financiers s'appuie sur une analyse financière de base. À l'avenir, le Bureau de l'information financière fournira à intervalles plus réguliers des états financiers étayés par une analyse des paramètres de mesure mentionnés par le Commissaire aux comptes dans son rapport.

- b) L'équipe de direction se réunira une fois par mois pour étudier les principales conclusions de l'analyse des états financiers et des informations émanant d'autres sources, afin d'étudier les améliorations qui pourraient être apportées à la gestion des ressources du PAM.
- c) Le Commissaire aux comptes prend acte de la nature transversale des Objectifs stratégiques et reconnaît qu'il est difficile d'établir systématiquement le lien entre les ressources et les objectifs. Le PAM va continuer à proposer une analyse de l'utilisation des ressources au regard des Objectifs stratégiques dans le cadre du Rapport annuel sur les résultats. Le Cadre de résultats stratégiques approuvé par le Conseil en février 2009 fournit les éléments sur lesquels doivent se fonder l'évaluation des résultats et l'établissement des rapports. Le Secrétariat mettra à profit les travaux entrepris pour élaborer un Cadre de gestion de la performance (qui regroupera le Cadre de résultats stratégiques et un nouveau Cadre de gestion axée sur les résultats) pour continuer d'étudier les possibilités d'associer plus étroitement les données relatives aux ressources et celles qui concernent les résultats. Le Secrétariat consultera le Conseil à propos de toute proposition de modification du Cadre de résultats stratégiques.

⇒ *Calendrier d'application proposé*

- 7. Le Secrétariat accueille avec satisfaction les recommandations formulées par le Commissaire aux comptes, qui vont l'aider à fournir aux décideurs des informations financières détaillées.
- 8. Le Secrétariat propose d'appliquer les recommandations du Commissaire aux comptes, selon les modalités indiquées au paragraphe 6, à partir du premier trimestre 2010.